



Responsable environnement dans une entreprise



> Les missions :

Le responsable environnement conçoit, coordonne et dirige la mise en œuvre de la politique de l'entreprise en matière d'environnement (investissements, modifications des procédés, formation du personnel...).

Il intervient directement sur le terrain par la mise en œuvre, par exemple, d'actions portant sur le matériel ou sur les procédures d'intervention, de fabrication, de traitement des flux et des déchets ou par le contrôle du respect des consignes d'hygiène et de sécurité en matière d'environnement. Il peut également mettre en place des opérations de sensibilisation des personnels de l'entreprise à travers, par exemple, la mise en œuvre d'un plan de déplacement entreprise (PDE).

Il entretient des relations suivies avec tous les services administratifs chargés de l'environnement, les partenaires sociaux, et parfois avec les associations locales ou les élus.

> Le niveau de formation :

- IUP environnement
- Ingénieur généraliste ou environnement
- Autres formations BAC + 5 en environnement



> Le salaire

Il est comparable aux salaires des cadres de haut niveau du secteur privé.



> Les employeurs

C'est essentiellement le secteur privé : entreprises et/ou branches professionnelles.



> Les qualités et les compétences requises

C'est un métier qui demande :

- Des connaissances techniques du secteur d'activités considéré
- Des connaissances spécifiques en hygiène, sécurité, environnement et législation
- Un fort sens de persuasion pour faire accepter les changements jugés nécessaires
- Un sens de l'écoute développé
- Une grande rigueur en matière de suivi des normes et de la réglementation



> Les caractéristiques du métier

Rarement confié à un débutant ou à un nouveau venu, ce poste de haut niveau est presque exclusivement réservé à un cadre expérimenté et connaissant bien la culture de l'entreprise (promotion interne).



> Les débouchés

Avec la mise en place des procédures de certification environnementales, ce type de poste, déjà existant dans les grandes entreprises, est amené à se développer dans les PMI/PME. On estime à quelques milliers, les créations de postes possibles d'ici 5 ans, à échelle nationale.



> Pour en savoir plus

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

Centre de Paris – Vanves : 27 rue Louis Vicat - 75737 Paris Cedex 15

Tel. : 01 47 65 20 00

Centre d'Angers : 2 square Lafayette BP 406 - 49004 Angers Cedex 01

Tel. : 02 41 20 41 20

Annuaire des agences régionales :

<http://www.ademe.fr/htdocs/presentation/presentationgenerale/implantations.htm>

Assemblée des Chambres Françaises de Commerce

et d'Industrie (ACFCI) 45 av. d'Iéna - BP 448.16 - 75769 PARIS Cedex 16

Tel. : 01 40 69 37 00 - Annuaire des CCI de France : <http://www.acfci.cci.fr/annuaire/index.asp>

Association française des ingénieurs et techniciens de l'environnement (AFITE) :

9 rue de Rocroy - 75010 Paris - Tel. : 01 40 23 04 50 - <http://www.afite.org>

> Pour aller plus loin dans le projet

Les conseillers d'orientation/psychologues des centres d'information et d'orientation (CIO) ou des établissements scolaires sont disponibles pour accompagner les porteurs de projets. Les services universitaires d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO) implantés dans les universités proposent aux étudiants un important fond documentaire, des conseils pour l'orientation, et une aide à l'insertion professionnelle. Annuaire des CIO en France : <http://www.education.gouv.fr/orient/lისტcio.htm>
Annuaire des SCUIO en France : http://www.onisep.fr/national/ou_informer/html/cio_paio_ml_scuio/minihome.htm